

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
16 janvier 2016

---

DISPOSITIONS RELATIVES À LA MAÎTRISE DE L'IMMIGRATION - (N° 3128)

Tombé

**AMENDEMENT**

N ° CL98

présenté par  
M. Coronado et M. Molac

-----

**ARTICLE 11**

Compléter l'alinéa 8 par la phrase suivante :

« Un redoublement par cycle d'études ne remet pas en cause, par lui-même, le caractère sérieux des études. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Rétablissement d'une phrase supprimée par le Sénat.